

# JOINTS DE MOUVEMENT POUR LES INSTALLATIONS DE CARRELAGES

## 301MJ-2016-2017

Des joints d'expansion et de contrôles sont nécessaires dans toutes installations de carrelage, tant sur sol qu'aux murs. Les joints d'expansion doivent pénétrer à travers le carrelage et le substrat sur lequel les carreaux sont installés. Ils sont conçus pour accommoder le travail incessant de dilatation et/ou de contraction d'un bâtiment au fil des ans, dues à des effets d'ordre thermiques ou autres. L'installation des joints de contrôle dans les espaces laissés libres par le carreleur est expliquée sous la rubrique « Mastics et produits de scellement » des spécifications du présent manuel.

Les joints de contraction (aussi dit ; joint de contrôle) se définissent comme suit :

- Un joint coupé ou outillé à la surface du béton pour contrôler l'emplacement des fissures. Un joint de contrôle dans le carrelage situé au-dessus du joint de contrôle du substrat ou au-dessus de tout joint de coulée (aussi dit ; joint froid). Les traits de scie doivent être effectués dans le béton en dedans des premières douze heures depuis sa mise en place.
- Un joint dans le carrelage s'étendant à travers les matériaux de prise, dont le but est de minimiser les contraintes dans la couche d'adhérence causées par le différentiel de travail entre les carrelages et le substrat dû à l'expansion et la contraction thermique.
- Traits de scie pénétrant à une profondeur minimale de 1/3 de l'épaisseur de la dalle de béton. Le sciage du béton ne relève pas de la responsabilité de l'entrepreneur-carreleur. Ces joints devraient être effectués dans le béton en dedans des premières douze heures de la mise en place du béton.

Les joints de contrôle doivent être placés autour du périmètre des sols carrelés, autour des colonnes, aux jonctions du carrelage et des autres matériaux de surfaces dures, ainsi qu'à la rencontre des surfaces horizontales et verticales et, aux points de transition dont, les corridors et les changements de direction, par exemple, les T, les L et les diagonales.

Le consultant est responsable de déterminer l'emplacement des joints d'expansion et des joints de contrôle. Les joints d'expansion ou les joints de contrôle, installés dans des endroits extérieurs doivent être calfatés avec des mastics appropriés. Des joints d'expansion préfabriqués ou des bandes de terrazzo en plastique ou en métal placées en double accompagnées d'un mastic approprié peuvent être utilisés pour les joints de contrôle intérieurs. Pour des joints de 6 mm et moins, un joint simplement calfaté avec un mastic de catégorie « sol » approprié peut être utilisé. Certains joints d'expansion préfabriqués peuvent être également recommandés par le fabricant pour installation extérieure.

**Joint froid** – Ce genre de joint se forme principalement entre les coulées de béton. Un joint de contrôle doit être installé par-dessus chaque joint froid. Une membrane de pontage des fissures peut être considérée pour les endroits où les conditions chantier ne permettent pas l'installation d'un tel joint de contrôle ; ceci en autant qu'un joint de contrôle soit installé au niveau du carrelage, le plus près possible de l'emplacement du joint froid du substrat.

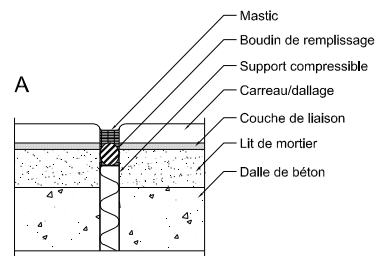
**Joint de construction** – La surface plane où deux coulées de béton successives se rencontrent sans former une adhérence cimentaire. Parfois des goujons de renfort ou de l'acier d'armature sont utilisés pour joindre et retenir les deux bords du béton ensemble. Un joint de contrôle doit être installé au niveau des dallages, immédiatement par-dessus l'emplacement du joint de construction du substrat.

**Joint d'isolation (de désolidarisation)** – Une séparation entre deux éléments adjacents de nature semblable ou non de la structure de béton, généralement placée en contre-plan. Le but est de prévenir que les mouvements de chacune des parties ne fissurent le béton. Ce type de joint est quelquefois appelé joint d'expansion.

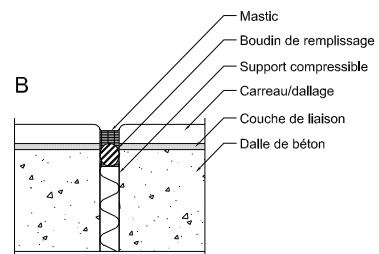
**Joint structural** – Un joint d'isolation permettant le mouvement indépendant entre les sections contiguës d'un bâtiment.

À suivre - page suivante

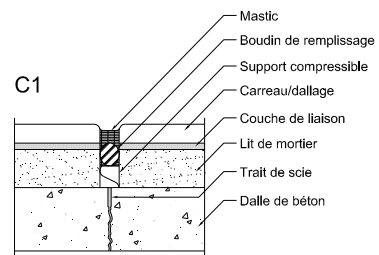
### JOINT D'EXPANSION



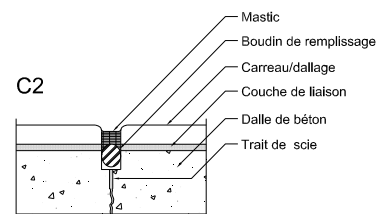
### JOINT D'EXPANSION



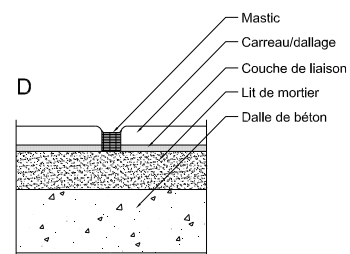
### JOINT DE CONTRÔLE



### JOINT DE CONTRÔLE



### JOINT DE CONTRÔLE

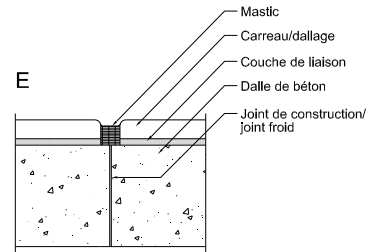


Les recommandations d'espacements et de largeurs des joints d'expansion et de contrôle sont les suivantes :

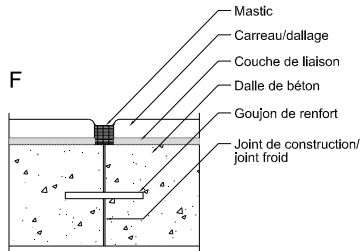
**Carrelage intérieur** - Les joints de contrôle doivent être installés avec un espacement de 4 800 mm à 6 100 mm dans chaque sens et doivent avoir un minimum de 6 mm de largeur. Pour les endroits sujets à l'humidité ou à un ensoleillement direct, ils doivent être installés à intervalles de 2 400 mm à 3 700 mm dans toutes les directions et, doivent avoir un minimum de 6 mm de largeur. Pour les substrats de dalles de béton au-dessus du niveau du sol, ils doivent être installés à intervalles de 2 400 mm à 3 700 mm dans toutes les directions et, doivent avoir un minimum de 6 mm de largeur.

**Carrelage extérieur** - Étant donné les grands écarts de températures, les joints de contrôle doivent être espacés de 2 440 mm à 3 600 mm dans chaque sens et doivent avoir un minimum de 10 mm de largeur. Dans les zones de variations de températures extrêmes (soit plus de 40° C) entre les pointes caniculaires estivales et les grands froids hivernaux, le joint doit avoir une largeur minimale de 13 mm. Le consultant devra spécifier la largeur requise des joints ainsi que l'espacement nécessaire entre chacun.

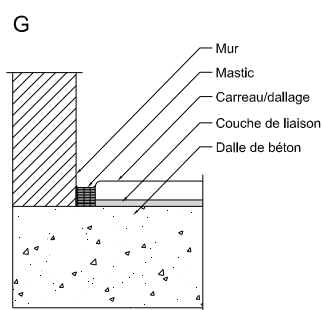
#### JOINT DE CONSTRUCTION



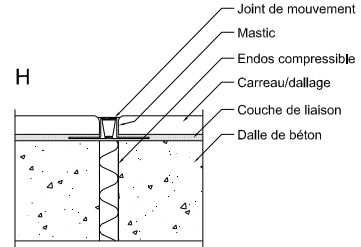
#### JOINT DE CONSTRUCTION



#### JOINT DE PÉRIMÈTRE



#### JOINT DE MOUVEMENT PRÉFABRIQUÉ



#### JOINT DE PÉRIMÈTRE PRÉFABRIQUÉ

